

**RAPPORT DE PRESENTATION
COMPTE ADMINISTRATIF 2020
BUDGET ANNEXE PORT DE L'AYGUADE**

Le compte administratif termine le cycle annuel budgétaire et retrace l'exécution budgétaire de l'année. Ainsi, le compte administratif a été précédé par :

- le débat d'orientation budgétaire qui s'est tenu le 24 juillet 2020,
- le vote du budget primitif intervenu à la même date,
- la décision modificative n°1 adoptée en novembre 2020.

Le présent rapport de présentation a vocation à synthétiser et commenter les données issues des maquettes budgétaires qui répondent aux exigences du cadre légal de l'instruction comptable et budgétaire.

LE RESULTAT DE L'EXERCICE

Section d'exploitation	Dépenses	Recettes
Réalisé	561 377,89	534 217,16
Résultat reporté de 2019		157 388,08
		<hr/>
Total des dépenses et des recettes	561 377,89	691 605,24
Solde d'exécution de la section d'exploitation	130 227,35	
Section d'investissement	Dépenses	Recettes
Réalisé	196 293,28	178 963,25
Résultat reporté de 2019		19 325,13
		<hr/>
Total des dépenses et des recettes	196 293,28	198 288,38
Restes à réaliser	81 393,35	
Solde d'exécution de la section d'investissement	-79 398,25	
Résultat global	50 829,10	

Le résultat de clôture s'établit à 51 K€. Il sera intégré au budget 2021 à l'occasion du budget primitif 2021.

LES OPERATIONS D'ORDRE

Les opérations d'ordre n'influent pas sur l'équilibre global du budget mais sur l'équilibre de chacune des deux sections. Elles ne donnent lieu ni à décaissements ni à encaissements.

Il s'agit principalement de comptabiliser des dotations aux amortissements (179 K€).

LA SECTION D'EXPLOITATION

Avec l'arrivée de la COVID-19, une diminution de l'activité liée aux obligations de confinement et à l'interdiction de naviguer nous a obligé à prévoir une légère baisse nos recettes.

Ainsi, cette section se clôture avec un déficit de 27 K€ auquel il convient d'ajouter le résultat reporté de 2019 de 157 K€ soit un résultat cumulé de 130 K€.

I - LES RECETTES

La section d'exploitation dispose de ressources régulières constituées par :

- **les ventes de produits et les prestations de services.** La majeure partie de ces ressources est générée par les droits d'amarrage.
- **les produits exceptionnels et reprises sur provisions**

Les produits de l'exercice s'élèvent à 534 K€ et sont en augmentation de plus de 9% par rapport à 2019. Cette hausse est due à la reprise de la provision constituée dans le cadre du contentieux qui opposait la commune aux Consorts Gourrier.

Libellé	CA 2019	Inscription budgétaire 2020	CA 2020	Taux de réalisation	Variation 2019/2020
Ventes de produits, services, marchandises	488 047,46	444 465,00	446 339,31	100,42%	-8,55%
Autres produits de gestion courante	0,12		0,41		241,67%
Produits exceptionnels			615,00		
Reprises sur provisions		87 263,00	87 262,44	100,00%	
TOTAL	488 047,58	531 728,00	534 217,16	100,47%	9,46%

a) Les ventes de produits, services, marchandises

Ces recettes s'élèvent à 446 M€ et représentent près de 84% des recettes réelles de l'exercice. Elles se ventilent ainsi :

Comptes	Libellé	CA 2019	Inscription budgétaire 2020	CA 2020	Taux de réalisation	Variation 2019/2020
704	Travaux	27 793,80				-100,00%
706	Prestations de services	733,17	700,00	431,16	61,59%	-41,19%
707	Redevances d'amarrage	456 370,49	440 850,00	442 758,15	100,43%	-2,98%
7088	Autres produits d'activités annexes	3 150,00	2 915,00	3 150,00	108,06%	0,00%
	TOTAL	488 047,46	444 465,00	446 339,31	100,42%	-8,55%

Les redevances d'amarrage représentent le produit le plus important pour le port avec 443 K€ (- 3%). Elles se répartissent en :

- redevances abonnés : 211 897 €
- redevances passagers : 230 861 €

Les autres recettes concernent des droits de stationnement (431 €) et le produit de la liste d'attente (3 K€).

b) Les reprises sur provisions et les produits exceptionnels

Le jugement du contentieux « Gourrier » a été rendu en septembre 2020 condamnant la commune à annuler les titres émis entre 2016 et 2019. La reprise de la provision est venue couvrir cette dépense d'un montant de 87 K€.

II – LES DEPENSES

La section d'exploitation regroupe :

- les achats de biens et de services correspondant aux dépenses quotidiennes du port, premier poste de dépenses de gestion,
- les frais de personnel,
- les charges exceptionnelles,
- l'impôt sur les bénéfices,
- les charges financières.

Les dépenses réelles d'exploitation de l'exercice, d'un montant de 382 K€, sont classées selon leur importance dans le budget :

Libellé	CA 2019	Inscription budgétaire 2020	CA 2020	Taux de réalisation	Variation 2019/2020
Charges à caractère général	134 817,58	163 461,00	158 378,24	96,89%	17,48%
Charges de personnel	95 391,82	103 905,00	102 102,36	98,27%	7,03%
Charges exceptionnelles	3 600,00	93 463,00	91 671,66	98,08%	2446,44%
Impôt sur les bénéfices	2 502,00	32 200,00	27 027,00	83,93%	980,22%
Charges financières	3 709,64	3 388,00	3 233,49	95,44%	-12,84%
Autres charges de gestion courante	2,59	1 205,00	1,89	0,16%	-27,03%
TOTAL	240 023,63	397 622,00	382 414,64	96,18%	59,32%

a) Les charges à caractère général

Les charges à caractère général, figurant au chapitre 011, sont affectées au fonctionnement quotidien des services et des équipements publics gérés en régie ainsi qu'au financement des services confiés à des prestataires extérieurs par le biais de marchés ou de contrats.

Ces dépenses représentent une enveloppe de 158 K€ soit un peu plus de 40% des dépenses réelles.

Le détail par compte de dépenses figure dans le tableau ci-dessous :

Comptes	Libellé	CA 2019	Inscription budgétaire 2020	CA 2020	Taux de réalisation	Variation 2019/2020
60	Achats	11 650,06	17 536,00	17 713,94	101,01%	52,05%
61 et 62	Prestations de services	59 930,72	79 311,00	74 189,03	93,54%	23,79%
63	Autres impôts et taxes	63 236,80	66 614,00	66 475,27	99,79%	5,12%
	TOTAL	134 817,58	163 461,00	158 378,24	96,89%	17,48%

Parmi les achats, près de la moitié concerne les fluides avec une somme de 9 K€. Pour effectuer les petits travaux de maintenance, l'équipe technique a besoin de fournitures notamment pour le remplacement du contreplaqué des platelages qui, cette année, a coûté à lui seul 5 K€.

Les prestations de services, majoritairement liés à des marchés et des contrats, s'élèvent à 74 K€ dont :

- le transport des sédiments pour 29 K€ ;
- l'entretien des quais et le ramassage des déchets pour 16 K€ ;
- l'entretien des matériels dont les mouillages avec 3 K€ ;
- les frais de nettoyage des locaux dont le marché s'est terminé au 31 décembre pour 4 K€ ;
- des honoraires d'avocats pour 2 K€ ;
- des études complètent ce chapitre pour un total de 18 K€, dont la recherche et l'analyse de légionnelles dans les sanitaires, l'analyse des sédiments pour le dossier de déclaration de dragage. Cette année, une mission a été confiée à un prestataire pour le pré-dimensionnement d'un quai pour le débarquement des passagers sur la future digue ;
- le reste concernent les assurances, les frais de télécommunication, les frais bancaires...

S'agissant des impôts et taxes, sur les 66 K€, 54 K€ concernent les taxes foncières. Le reste se ventile entre la Cotisation Foncière des Entreprises, la redevance domaniale, la redevance spéciale et la taxe de séjour.

b) Les charges de personnel

Les charges de personnel s'élèvent à 102 K et représentent 27 % des dépenses réelles d'exploitation.

La rémunération des agents représente une enveloppe de 60 K€ et son évolution par rapport à 2019 est de 4,3%

De plus, le personnel administratif et technique de la ville et du port Saint-Pierre impactent ce budget au travers d'une refacturation qui s'est élevée à 42 K€ en 2020.

c) L'impôt sur les bénéfices

Cette charge représente moins de 7% des dépenses réelles avec 27 K€ contre 3 K€ en 2019. Tout sera mis en œuvre pour que cette charge pèse le moins possible sur le budget du port.

d) Les charges financières

Les intérêts échus et à échoir totalisent une somme de 3 K€ contre 4 K€ en 2019.

Les frais financiers représentent moins de 1 % des dépenses réelles d'exploitation.

a) Les charges exceptionnelles

Figurent dans ces comptes :

- la subvention versée à l'ANA, moins de 4 K€
- l'annulation des titres des « Consorts Gourrier » à hauteur de 87 K€ complétée du versement d'une indemnité de 2 K€.

LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Les opérations de cette section sont des opérations affectant le patrimoine du port. Cette section se clôture à – 17 K€ auxquels il convient d'ajouter le résultat reporté de 2019 de 19 K€ et un solde de restes à réaliser de -81 M€ soit un besoin de financement de 79 K€.

Ce besoin de financement fera l'objet d'une couverture au budget primitif 2021 par une partie du résultat d'exploitation.

I - LES RECETTES

Les recettes de la section d'investissement sont constituées exclusivement d'opérations d'ordre relatives aux dotations aux amortissements.

II - LES DEPENSES

Les dépenses d'investissement sont composées majoritairement des dépenses d'équipement et des remboursements d'emprunts.

Libellé	Inscription budgétaire 2020	CA 2020	Restes à réaliser	Taux de réalisation
Immobilisations incorporelles	35 519,21	12 343,70	3 850,00	45,59%
Immobilisations corporelles	256 300,00	165 409,96	77 543,35	94,79%
Emprunts	19 000,00	18 539,62		97,58%
TOTAL	310 819,21	196 293,28	81 393,35	89,34%

a) Les dépenses d'équipement

Ces crédits se répartissent entre les différents chapitres selon le type de dépenses : études, matériels et travaux. En 2020, les dépenses d'équipement représentent 178 K€ complétées de 81 K€ de restes à réaliser selon la liste ci-dessous :

	Désignation	Inscription budgétaire	Mandaté	Restes à réalisé
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	35 519	12 344	3 850
2031	Frais d'études Etude géotechnique digue MAJ caractéristiques faune/flore	33 519	12 344 12 344	1 850 1 850
2033	Frais d'insertions	2 000		2 000
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	256 300	165 410	77 543
2153	Installations à caractère spécifique Recalibrage Quai des plaisanciers et quai ANA	255 600	165 324	77 543
2183	Matériel de bureau et informatique	700	86	
	TOTAL	291 819	177 754	81 393

b) Emprunts et dettes assimilées

Le remboursement en capital de la dette représente 19 K€ ce qui porte le capital restant dû au 31 décembre à 120 K€.
